

MESURE	ORGANISME	CONDITIONS	MONTANT	DÉMARCHE	OÙ S'ADRESSER
Aide spécifique au déménagement	FAS (Fonds d'Action Sociale) via la CAF	<p>1) L'attribution de l'aide est soumise à des conditions de ressources particulières (*)</p> <p>2) Vos revenus mensuels doivent être inférieurs à 1023 € pour une personne seule ou 1535 € pour un couple.</p> <p>3) L'aide est attribuée uniquement pour un changement de résidence principale.</p> <p>4) Vous devez avoir signalé votre nouvelle adresse au service des paiements de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)</p> <p>(*) détail sur <a href="http://www.cdc.retraites.fr">www.cdc.retraites.fr</a></p>	<p>Le FAS (Fonds d'Action Sociale) prend en charge 90% de votre dépense pour une aide maximum de 1600 €.</p> <p>La participation concerne les frais de transport, location de véhicule, caution et agence.</p>	<p>1) Faites la demande d'imprimé par téléphone au 05-56-11-36-68 ou par courrier affranchi ou par mail (*)</p> <p>2) Remplir et renvoyer la demande d'aide pour le déménagement</p> <p>3) Joindre la photocopie (en noir et blanc) de la facture datant de moins de 1 an, établie à vos nom et prénom <b>ou</b> la photocopie du reçu de caution ou de frais d'agence</p> <p><b>ASTUCE COURT'DEM</b></p> <p>Préparez votre numéro de sécurité sociale (sur votre carte vitale) et votre numéro de pension qui seront nécessaires au traitement de votre demande</p>	- Sur <a href="http://www.cdc.retraites.fr">www.cdc.retraites.fr</a>